

Texte Droits et Libertés -CAN des 21 et 22 juin 2016

I/FRANCE, PAYS DES DROITS HUMAINS: les libertés publiques attaquées

Le bilan des derniers mois, en termes de droits et de libertés, est très négatif, comme en attestent les rapports de plusieurs organisations.

La répression et les attaques anti-syndicales du gouvernement ne font que renforcer les tristes conclusions de ces rapports: très grand nombre de placements en garde à vue suite aux manifestations contre la loi travail, interdiction de manifester pour certain-es militant-es ne faisant pas l'objet de poursuites judiciaires...

De même, la menace d'interdiction de manifestations, véritable déni de démocratie, ne saurait être tolérée par le SNES-FSU, pas plus que l'utilisation des forces de répression contre le mouvement social.

Le SNES-FSU dénonce aussi l'intervention des forces de police contre les salarié-es en grève pour tenter de débloquent le centre de traitement des déchets TIRU de la porte d'Ivry.

Des consignes ont été données par l'Inspection Générale aux correcteurs de certaines épreuves de Baccalauréat et de BTS de faire remonter tout propos raciste, antisémite ou « djihadiste ». Les enseignant-es sont des fonctionnaires responsables et compétent-es qui n'ont pas besoin d'appel à la délation pour exercer leur mission.

I.a - RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL

Le rapport annuel (2015-2016) d'Amnesty International est particulièrement sévère pour la France. Il s'articule autour de trois points : les conséquences de l'état d'urgence, la situation faite aux migrants et les discriminations. Le rapport dénonce ainsi les assignations à domicile sur critères vagues, ainsi que les poursuites contre des personnes qui de fait exerçaient les droits légitimes de liberté d'expression, et les mesures d'exception légalisées (perquisitions sans mandat, surveillance sans contrôle judiciaire...).

Le rapport insiste sur la situation des 5000 migrants demandeurs d'asile, qui vivent dans des conditions éprouvantes à Calais : manque d'hygiène, violence exercée notamment par les forces de police. Il pointe aussi la mise en rétention des mineurs non accompagnés.

Le rapport dénonce l'expulsion brutale de 4000 Roms de leur campement au 1er semestre 2015 et celle de centaines de migrants de différents lieux de Paris et à plusieurs reprises.

Enfin, le rapport signale le rejet par le Sénat d'une loi visant à instaurer le respect des droits humains par les entreprises multinationales (filiales, sous-traitants et fournisseurs compris).

I.b - COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME (CNDCH)

Le rapport annuel de la CNCDH montre la poursuite de la baisse tendancielle de l'intolérance en France, depuis trois ans. Ce constat général ne doit cependant pas cacher la réalité d'un racisme et d'un antisémitisme qui se radicalisent et se concrétisent plus facilement. Ainsi, le nombre d'actes racistes enregistrés par le ministère de l'intérieur en 2015 est le plus élevé depuis plus de vingt ans, avec une forte hausse (22 %) sur la dernière année.

Cette intolérance radicalisée se retrouve notamment pour ce qui concerne l'antisémitisme : alors que celui-ci est, toutes proportions gardées, relativement marginal dans la société, c'est d'abord contre les juifs que les actes délictueux sont dirigés. La persistance d'un antisémitisme violent, reposant sur des préjugés historiquement construits et résistants, est une des caractéristiques pérennes de l'intolérance en France.

Si paradoxalement, l'acceptation des musulmans progresse, les actes racistes dirigés contre eux ont plus que doublé en un an. Ces actes se sont concentrés sur deux périodes : la fin de l'année, marquée par les attentats du 13 novembre, mais surtout, en proportion double, en janvier, ce qui relativise le « sursaut républicain » signalé à l'époque.

L'éducation et les services publics, y compris les services de police, doivent jouer leur rôle dans la lutte nécessaire et quotidienne contre toutes les formes de racisme et d'intolérance. L'école et les enseignants doivent notamment être mieux armés pour désamorcer les discours de haine et d'exclusion.

II/FAIRE RESPECTER LES DROITS DE TOUT-ES

II.a - MIGRANT-ES

Alors que des milliers de migrant-es viennent chercher refuge en Europe et que nombreu-ses sont celles et ceux qui meurent en chemin, les autorités de Calais ont décidé d'ouvrir un camp d'accueil aux normes internationales. L'État, pourtant très réticent, a finalement décidé de contribuer à son installation. La maire de Paris a elle aussi décidé d'ouvrir un camp de réfugié-es à Paris, pour accueillir celles et ceux qui jusque là campaient dans des conditions indignes sous le métro aérien.

Le SNES continue de dénoncer le désengagement de l'Etat vis à vis de ses obligations envers les Mineur-es Isolé-es Etrangers/ères (logement, scolarisation...), ainsi que le recours aux tests osseux pour déclarer leur majorité et leurs retirer leurs droits de mineur-es.

Le SNES-FSU proteste contre l'interdiction faite à un convoi humanitaire, organisé par de grandes associations et de grands syndicats britanniques, de franchir la Manche pour distribuer une aide humanitaire aux réfugié-es de Calais, et ce au nom de l'état d'urgence.

Le SNES-FSU continue à demander que tous les droits des enfants migrants soient respectés, en particulier leur droit à l'éducation et à la santé.

II.b - MARCHE DES FIERTES

Le dimanche 12 juin à Orlando, 49 personnes ont été assassinées parce qu'elles étaient homosexuelles, visées comme telles ou fréquentaient un lieu emblématique de la communauté LGBT, une cinquantaine d'autres ont été blessées. L'homophobie tue. La réaction médiatique qui a suivi n'a pas été à la hauteur de la gravité de l'événement. Peu de journaux ont dénoncé le caractère homophobe de cette tuerie, de même que les personnalités politiques, jusqu'au président de la République qui a communiqué sur la liberté de choisir son orientation sexuelle (sic), avant de rectifier sa formulation.

Si dans les sociétés occidentales les droits ont avancé, s'il est plus facile de vivre ouvertement son orientation sexuelle quand on est LGBT, le dernier rapport de SOS Homophobie permet de se rendre compte que la partie est loin d'être gagnée dans beaucoup de domaines, et en particulier dans le domaine du travail et dans l'éducation.

Dans ce contexte, les marches des fiertés ont une raison d'être particulière cette année. Celle de Paris le 2 juillet à cette année pour thème : « Les droits des personnes trans sont une urgence ! Stérilisations forcées, Aggressions, Précarité : Stop ! ». Les personnes trans sont encore plus soumises à la violence et aux agressions, et connaissent de plus une violence institutionnelle, notamment devant la difficulté d'accéder à des papiers conformes à leur genre.

L'éducation est un domaine qui doit prendre toute sa place dans la lutte contre les lgbt-phobies. Le dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité, consacré à l'éducation à la sexualité, rappelle l'importance, dans le cadre scolaire, d'une éducation à la sexualité qui doit être effective et permettre de sensibiliser les jeunes aux questions d'égalité des sexes et des sexualités.

Le SNES appelle ses militant-es, adhérent-es et sympathisant-es à participer aux différentes marches des fiertés.

II.c - HARCELEMENT

L'affaire Baupin a montré que toutes les organisations, politiques, syndicales, associatives ... peuvent être concernées par les faits de harcèlement. Le SNES-FSU prend en charge cette problématique, de sorte qu'elle soit appropriée à tous les niveaux du syndicat. Il en va de la fois du respect de nos engagements et de nos orientations, de la considération due aux militant-es, mais aussi de l'image de notre syndicat.

Le SNES doit travailler la question et être en capacité d'entendre la parole des militant-es s'estimant victimes de formes de harcèlement ou de discriminations à l'intérieur. Il pourra envisager la création d'une cellule spécifique. Tous les militant-es seraient informé-es de l'existence de cette cellule et de son mode de fonctionnement.

III/INTERNATIONAL

III.a - AUTRICHE

Après la Slovaquie, la Hongrie et la Pologne, l'extrême-droite en Autriche gagne du terrain en enregistrant un score historique avec le parti populiste et nationaliste FPÖ qui a frisé les 50 % à l'échelon présidentiel. Cette situation est d'autant plus préoccupante que rien n'est fait pour endiguer la montée des idéologies de l'exclusion et du racisme en Europe.

III.b - PALESTINE

Le SNES-FSU rappelle son mandat pour la libération de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers politiques palestiniens en Israël. Il s'inscrit dans la campagne internationale pour leur libération.

Le SNES-FSU s'inquiète de la recomposition à droite du nouveau gouvernement israélien, qui témoigne d'un refus de la démarche de paix. Il dénonce l'extension des occupations de territoires en Palestine et le nouveau plan de soutien aux annexions de 18 millions de dollars qui vient d'être décidé par le nouveau gouvernement israélien. Le SNES-FSU participe à la campagne européenne pour la suspension de l'accord d'association Israël/U.E.

III.c - MEXIQUE

Dans le sud du Mexique, au moins 6 enseignants ont été tués, et une centaine blessés dans une manifestation. Les forces de police ont ouvert le feu contre celles et ceux qui protestent, aux côtés de parents d'élèves et d'étudiant-es contre dans le cadre d'un conflit autour des réformes du système éducatif qui dure depuis plusieurs semaines. Celui-ci porte sur le sous-équipement chronique des établissements, notamment dans les zones indigènes, et le nouveau système d'évaluation des enseignant-es que le gouvernement Peña Nieto veut mettre en place, contre lesquels lutte la CNTE.

Le SNES-FSU demande que la violence et la répression contre les mouvements sociaux cessent et que le droit de manifester soit respecté. Il apporte son soutien à la CNTE.

III.d - TURQUIE

Le SNES-FSU dénonce la politique de répression et les atteintes aux libertés publiques que continue à exercer le gouvernement Erdogan, notamment à l'égard des intellectuel·les, journalistes, syndicalistes, personnalités publiques et personnes LGBT. Ils et elles

sont poursuivi-es et parfois condamné-es à de la prison ferme pour avoir exprimé des critiques envers le président. Il demande la libération immédiate de la secrétaire générale de DISK, confédération affiliée à la CES et à la CSI, emprisonnée parce qu'elle aurait prononcé des insultes envers Erdogan.

Le SNES-FSU dénonce également la situation faite aux réfugié-es et l'exploitation de jeunes enfants contraints de travailler pour aider leur famille.

III.e - BRÉSIL

Le 12 mai dernier, un coup d'État institutionnel a écarté du pouvoir la Présidente Dilma Rousseff suite au vote du Sénat validant le procès de sa destitution et au prétexte, non de corruption, mais de la connaissance d'implication de personnalités de son parti dans l'affaire Petrobras du nom de la société publique en charge de l'exploitation du pétrole brésilien. On sait que les parlementaires l'ayant destitué ont été eux mêmes impliqués dans cette affaire de pots de vins. Aujourd'hui le Président Temer qui l'a remplacé, est déjà accusé de corruption dans la même affaire. Le véritable enjeu de ce coup d'état est de privatiser tout ce qui est privatisable, selon les termes mêmes de Michel Temer, y compris le système éducatif.

Le SNES-FSU s'associe au syndicat CNTE qui lutte au Brésil pour une éducation publique de qualité pour tous les élèves.